

ZONAGE

- 1AU : La zone mixte d'urbanisation future à court
- 1AUe : Le secteur d'urbanisation future à vocation d'activités économiques, artisanales et
- 2AU : La zone mixte d'urbanisation future à court
- A : La zone agricole
- Azh : La zone agricole humide
- Ai : La zone agricole soumise à un risque d'inondations en cas
- N : La zone naturelle
- NH : Le secteur naturel d'habitat
- NHi : Le secteur naturel d'habitat soumis à un risque d'inondations en cas
- Nzh : La zone naturelle humide
- UA : Le secteur mixte du centre
- UAI : Le secteur mixte du centre
- UB : Le secteur mixte d'extension
- UBi : Le secteur mixte d'extension soumis à un risque d'inondations en cas
- UE : Le secteur à vocation d'activités économiques, artisanales et
- UG : Le secteur mixte du hameau de la
- UGi : Le secteur mixte du hameau de la gare soumis à un risque d'inondations en cas
- URH : Le secteur réservé à l'extension de l'artisanat soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- UP : Le secteur réservé aux équipements
- US : Le secteur d'activités
- UZ : Le secteur mixte à faible


Les emplacements réservés
 Les espaces boisés classés
 Périmètre de protection autour des édifices patrimoniaux au titre du L123-15 du Code de l'Urbanisme

LES INFORMATIONS

- Immeuble délimité au titre de l'article L123-17° du Code de l'Urbanisme à protéger ou mettre en valeur
- Les axes routiers importants
- Sentier de randonnée cycliste ou pédestre inscrit au P.D.I.P.R.
- Sentier pédestre d'intérêt communal
- Périmètre de protection autour des édifices patrimoniaux au titre du L123-15 du Code de l'Urbanisme
- Les exploitations agricoles
- Les bâtiments répertoriés en zone agricole dont l'extension et le changement de destination sont possibles
- Bâtiment agricole
- Secteur soumis à un risque d'inondations en cas d'orage
- Limite communale
- Étangs
- Cimetière



BOURGHELLES



DEPARTEMENT DU NORD COMMUNE DE BACHY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

PL.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 05 Janvier 2007.
 Modifié par délibérations du Conseil Municipal le 15 Juillet 2011, 13 janvier 2012, 6 décembre 2013, 7 novembre 2014, 23 décembre 2015 et 21 avril 2017.

JUIN 2019 Echelle : 1/2000

Le territoire communal

Modifié par : _____

A partir du plan réalisé par : _____

Modifié par : **Cabinet Berlem** 9 rue Nain - 59100 Roubaix
 Tél : 03 28 02 75 00
 contact@cabinetberlem.fr A partir du plan réalisé par : _____

Modifié par : **Ateliers de la Réalité Urbaine** ARCHITECTES URBANISTES
 2, Place Grenetiers - 59005 Lille
 Tél : 03 20 58 11 00 Fax : 03 20 09 34 42 A partir du plan réalisé par : _____

Modifié par : **ATELIER PEVELOIS DE GEOMETRES - EXPERTS**
 Michèle BAGNÉZ et Arnaud COLPART
 GEOMETRES - EXPERTS ASSOCIES
 21, Place du Général de Gaulle 59310 ORCHIES
 Tél : 03 20 64 64 98 Fax : 03 20 64 64 98 A partir du plan réalisé par : _____

F.H.R. Etudes et réalisations d'Urbanisme.

NOTE :
 La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait - gonflement des sols argileux.
 Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

